



SESSION RÉGULIÈRE DU 24 SEPTEMBRE 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6
----------	---------------	----------

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1334-2012

Suivant la proposition de: Serge Forest  
Dûment appuyée par: Danielle Morin  
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. R.É.G.I.M.

No: 1335-2012

CONSIDÉRANT QUE R.É.G.I.M. est une régie inter-municipale composé de 5 municipalités, dont Ste-Marcelline-de-Kildare.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a été lancé pour les services de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles et pour la collecte, le transport et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Compo Recyc a déposé une offre de services conforme selon l'analyse de la municipalité mandatée via la résolution 1262-2012.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun que le rapport d'analyse interne préparé par Mme Catherine Haulard soit endossé par une firme d'experts comptables.



SESSION RÉGULIÈRE DU 24 SEPTEMBRE 2012

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de :  
Dûment appuyée par :  
Il est résolu :

Le Conseil municipal mandate la firme Boisvert & Chartrand pour l'analyse du bilan comparatif et de santé financière interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPEL D'OFFRES – CHAPITEAUX 2013/2014

No: 1336-2012

CONSIDÉRANT que la municipalité a lancé un appel d'offres pour la location de chapiteaux pour le Festival des Artisans éditions 2013 et 2014.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (les prix représentés sont taxes exclues) :

ABP	\$12,924.65
Tentes Grandchamp	\$12,815.00
Tentez la différence	\$15,317.00

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la location de chapiteaux pour le Festival des Artisans, édition 2013 et 2014 tel que décrit à l'appel d'offre au montant de \$12,815.00 plus taxes, à Tentes Grandchamp, représentant le plus bas soumissionnaire conforme.

APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS EN ANNEXE. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1337-2012

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 24 SEPTEMBRE 2012

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h15.

---

M. Gaétan Morin  
Maire

Mme Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière